



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Patrimoine mondial

# 36 COM

WHC-12/36.COM/10D

Paris, 11 mai 2012

Original : anglais / français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,  
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION POUR LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-sixième session

Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie

24 juin – 6 juillet 2012

**Point 10 de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques**

**10D. Suivi du second cycle de l'exercice de rapports périodiques pour la région Afrique**

## RÉSUMÉ

Le présent document présente les activités de suivi du rapport périodique pour la région Afrique, conformément à la décision **35 COM 10A** (UNESCO, 2011). Il met en lumière les activités réalisées depuis l'achèvement du second cycle de rapports périodiques dans la région Afrique. Il offre un aperçu du Plan d'action régional qui constitue le fondement de la mise en œuvre des recommandations des États parties, conformément aux résultats du Rapport périodique. Il présente également d'autres initiatives relatives au patrimoine mondial qui complètent la réalisation des objectifs fixés par le Plan d'action. Il fournit enfin des informations sur les activités spéciales qui doivent avoir lieu dans la région Afrique dans le cadre de la commémoration du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Convention.

Autres documents correspondants : Plan d'action 2012-2017 pour la région Afrique : (Document WHC-12/36COM/INF.10D).

**Projet de décision: 36 COM 10D**, voir Point IV.

## **I. SUIVI DE L'EXERCICE DE RAPPORTS PÉRIODIQUES DANS LA RÉGION AFRIQUE**

### **A. Historique**

1. À sa 33e session (Séville, 2009), le Comité du patrimoine mondial a lancé le second cycle de rapports périodiques pour la région Afrique. L'exercice a été mis en œuvre entre 2009 et 2011. À sa 34e session (Brasilia, 2010), le Comité du patrimoine mondial a noté les progrès de l'exercice et a encouragé les États parties à y participer pleinement afin d'en assurer le succès (WHC-10/34.COM/10B).
2. Le second exercice de rapports périodiques a été mis en œuvre avec le soutien entier des 45 États parties, par l'intermédiaire de leurs représentants désignés. L'exercice a été facilité par un réseau efficace géré par un coordonnateur régional, quatre mentors sous-régionaux, des points focaux nationaux et des gestionnaires de sites. Plusieurs réunions ont été organisées, à Dakar (Sénégal), Nairobi (Kenya), Yaoundé (Cameroun), Windhoek (Namibie) et au Dôme de Vredefort (Afrique du Sud).
3. Les résultats définitifs ont été présentés au Comité du patrimoine mondial à sa 35e session (UNESCO, 2011). Le Comité a exprimé son appréciation du succès de la mise en œuvre de l'exercice de rapports périodiques et a encouragé la publication du rapport de synthèse pour en assurer une large diffusion dans la région, tout en appelant la communauté internationale à soutenir cette action de publication.
4. Dans sa décision **35 COM 10A**, le Comité a particulièrement noté les intérêts divergents des besoins de la conservation et du développement dans la région et a demandé au Centre du patrimoine mondial d'organiser, en partenariat avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain, une réunion spéciale sur la gestion des activités de développement et d'extraction des ressources sur les sites du Patrimoine mondial de la région Afrique et à proximité de ceux-ci.
5. Le Comité a également demandé qu'un Plan d'action, ainsi que les modules des Programmes régionaux Africa Nature et Africa 2020, soient présentés à la 36e session du Comité, en 2012.

### **B. Actions de suivi du second cycle de rapports périodiques en Afrique**

#### **B.1. Plan d'action régional 2012-2017**

6. Avec le soutien du Gouvernement du Danemark et du Fonds pour le patrimoine mondial africain, le Centre du patrimoine mondial a organisé une réunion d'experts (Paris, 18-20 avril 2012) afin de finaliser le Plan d'action régional qui constituera le fondement des actions des prochaines années, jusqu'au prochain exercice de rapports périodiques. La réunion avait pour objet d'examiner les besoins et les actions requis à l'échelle sous-régionale, de les synthétiser dans le Plan d'action régional et de faire l'estimation budgétaire correspondant à la mise en œuvre de chaque action proposée. Il avait initialement été prévu que tous les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites de la région participent à la réunion mais celle-ci a été réduite du fait des contraintes budgétaires liées aux récents problèmes financiers de l'UNESCO. Les experts participant à la réunion étaient le coordonnateur régional chargé du rapport périodique et les mentors sous-régionaux, les institutions régionales de formation – Le Centre pour le développement du patrimoine en Afrique (*CHDA, Center for Heritage Development in Africa*) et l'Ecole du Patrimoine Africain (EPA), le Fonds pour le patrimoine mondial africain, la Fondation nordique du patrimoine mondial et les trois organes consultatifs (UICN, ICOMOS, ICCROM).

7. Le Plan d'action régional, qui fixe le cadre opérationnel du programme régional de renforcement des capacités, est présenté dans le document WHC-12/36.COM/INF.10D.

## **B.2. Programme régional de renforcement des capacités**

8. Des actions initiales ont été engagées en vue d'asseoir les premiers fondements du programme régional, en tenant compte des problèmes préexistants identifiés lors du premier cycle de l'exercice de rapports périodiques, ainsi que des besoins de renforcement des capacités mis en lumière par le second cycle. Le Programme régional proposé est conçu en deux modules spécifiquement destinés à traiter les problèmes qui se posent sur les sites culturels et/ou naturels. Une phase préparatoire à la mise en œuvre du Plan d'action régional, qui consistera à élaborer un matériel pédagogique consacré aux problèmes prioritaires du second exercice de rapports périodiques en Afrique, a déjà débuté grâce aux fonds d'urgence mis à disposition par la Directrice générale de l'UNESCO.

### **B.2.1. Programme régional (module 1) pour le patrimoine naturel : Africa Nature**

9. Les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2011, le Centre du patrimoine mondial a organisé à Paris un atelier de deux jours destiné à concevoir le cadre d'ensemble du programme Africa Nature. Le Gouvernement des Pays-Bas a généreusement soutenu cette réunion, qui a réuni 14 experts du domaine de la nature, issus de cinq États parties de la région Afrique, de l'UICN, du Fonds pour le patrimoine mondial africain, du FEM-PNUD et du Centre du patrimoine mondial.
10. La réunion avait pour objectif de consolider les acquis des efforts déjà réalisés dans le cadre du premier cycle de rapports périodiques, et de les actualiser par l'élaboration d'un programme complet pour les sites du patrimoine mondial naturels et mixtes d'Afrique. La réunion a élaboré un projet-cadre pour ce programme, en conservant l'objectif d'ensemble consistant à améliorer l'efficacité de la gestion des biens du patrimoine mondial de la région. Le programme Africa Nature comporte plusieurs projets et actions qui devront être mis en œuvre sur une période de six ans, jusqu'au prochain exercice de rapports périodiques.
11. L'un des résultats de la réunion de Paris a été l'adoption d'une stratégie de programme axée sur une phase de démarrage de 24 mois (2012-2014), pour laquelle a été préparé un document de projet. Son objectif d'ensemble consiste à améliorer l'efficacité de la gestion des biens naturels du patrimoine mondial en Afrique par un renforcement ciblé des capacités et par le partage des connaissances. La mise en œuvre se fera à travers des ateliers, des cours de formation et des projets pilotes. D'ici à la fin de 2014, la consolidation du programme Africa Nature devrait reposer sur un fondement solide.
12. Un co-financement a été assuré pour la phase de démarrage du programme Africa Nature par le Gouvernement des Flandres et l'UICN.

### **B.2.2. Programme régional (module 2) pour le patrimoine culturel : Africa 2020**

13. Les partenaires techniques, le Centre du patrimoine mondial, le Fonds pour le patrimoine mondial africain, l'ICCROM, le CHDA et l'EPA, ont commencé à élaborer un programme intégré qui englobera tous les problèmes soulevés dans le Plan d'action régional 2012-2017. Le document de programme final n'a pu être prêt à temps du fait des contraintes financières et sera donc présenté au Comité pour validation à sa 37<sup>e</sup> session, en 2013.
14. Entre temps, le Fonds pour le patrimoine mondial africain en partenariat avec la Fondation nordique du patrimoine mondial et le Centre du patrimoine mondial, a

soumis une proposition de projet au Gouvernement de la Norvège. Ce projet est stratégiquement conçu comme la première phase du programme Africa 2020. Les partenaires de sa mise en œuvre seront notamment l'ICCROM et les deux institutions régionales africaines de formation, le CHDA et l'EPA. Le projet organisera des ateliers sur les bénéfices directs de l'évaluation des risques pour les communautés, ainsi que des formations pratiques sur la gestion et la conservation des sites. Il mettra également en œuvre des projets de terrain qui contribueront à la recherche consacrée au patrimoine mondial et aux questions de développement.

### **B.3. Réunion sur le Patrimoine mondial et les incidences des activités de développement**

15. Avec le soutien du Gouvernement de l'Afrique du Sud, le Centre du patrimoine mondial et le Fonds pour le patrimoine mondial africain ont organisé conjointement un atelier régional d'experts à caractère interdisciplinaire, du 23 au 25 mai 2012, à Johannesburg (Afrique du Sud). Des spécialistes du développement, de l'extraction des ressources et de la gestion du patrimoine, ainsi que des politiciens, ont participé à cette réunion. Une analyse de situation sur les incidences des activités de développement et de l'extraction des ressources sur les biens du patrimoine mondial a été présentée et examinée lors de la réunion. Cette dernière a recommandé certaines solutions durables pour l'avenir du patrimoine mondial et des communautés locales dont il relève en Afrique.

## **II. ACTIONS COMPLÉMENTAIRES**

16. Le programme consacré aux petits États insulaires en développement (PEID) coordonne et élabore des activités relatives au patrimoine mondial sur les îles de la mer des Caraïbes et des océans Atlantique, Indien et Pacifique. Les États parties de la région Afrique bénéficient également de ces activités répondant à la situation particulière de leur position géographique. En 2011, une stratégie pour les PEID africains a été élaborée afin d'intégrer l'identification des besoins spécifiques de chaque État insulaire, ainsi que les exigences et les défis déjà reconnus au niveau régional par le biais de l'exercice de rapports périodiques en Afrique.
17. L'Initiative pour le patrimoine mondial forestier de l'Afrique centrale (*Central African World Heritage Forest Initiative – CAWHFI*) vise à améliorer la gestion des zones protégées, y compris de sites ne relevant pas du patrimoine mondial, du bassin du Congo susceptibles d'être reconnues comme possédant une « valeur universelle exceptionnelle » et à améliorer leur intégration dans le paysage écologique dans lequel elles s'inscrivent. Le projet a favorisé la préparation du dossier de proposition d'inscription du Sangha tri-national, dont l'examen a été différé à la 35e session du Comité. Depuis ce report, les recommandations du Comité ont été mises en œuvre et une nouvelle proposition d'inscription a été soumise en février 2012 pour examen à la 37e session du Comité.
18. Dans le cadre du Programme marin du patrimoine mondial, visant à assurer la conservation efficace des zones marines présentant une valeur universelle exceptionnelle, existantes ou potentielles, a été mise en place en 2011 une stratégie d'évaluation comparative régionale axée sur huit États parties de la région Afrique riverains de l'océan Indien, en vue d'améliorer la représentation des sites marins africains sur la Liste du patrimoine mondial.
19. Le projet « Conservation de la biodiversité en zones de conflits armés : Préserver les sites du patrimoine mondial naturel en République démocratique du Congo (RDC) » vise particulièrement à la protection efficace des biens du patrimoine mondial en République démocratique du Congo. La 3e phase est destinée à mettre en œuvre les

plans de gestion et les plans d'action d'urgence dans le parc national de Kahuzi-Biega, dans le parc national des Virunga et dans la réserve de faune à okapis. Le Centre du patrimoine mondial apporte le soutien nécessaire à ces sites pour assurer la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial lors de ses précédentes sessions, afin de restaurer l'intégrité des cinq biens du patrimoine mondial et d'assurer la conservation à long terme de leur valeur universelle exceptionnelle, qui leur a valu d'être désignés au titre du patrimoine mondial. Le Centre du patrimoine mondial apporte également un soutien à l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN – autorité chargée de la gestion des zones protégées en RDC) afin de mettre en œuvre son plan d'action 2011-2015 et la Déclaration de Kinshasa signée en janvier 2011.

20. Dans le cadre de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible, le Fonds pour le patrimoine mondial africain continue de soutenir les États parties par l'intermédiaire de son programme de formation à l'élaboration des dossiers de proposition d'inscription. Le Centre du patrimoine mondial soutiendra les cours de formation de 2012 dans le cadre du programme de renforcement des capacités en Afrique dans le domaine de la Convention de 1972, financé par le fonds d'urgence de l'UNESCO. Le programme de formation du Fonds pour le patrimoine mondial africain prévoit aussi de répondre spécifiquement aux besoins des États parties lusophones, afin de leur permettre de mettre pleinement en œuvre la *Convention du patrimoine mondial*.

### **III. CÉLÉBRATION DU 40E ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION DANS LA RÉGION AFRIQUE**

#### **A. Conférence interrégionale : « Vivre avec le patrimoine mondial »**

21. L'État partie de la Norvège a accueilli à Røros, du 14 au 16 mai 2012, une conférence interrégionale Europe-Afrique qui a évoqué le rôle des communautés locales dans le développement durable des sites du patrimoine mondial. Elle a abordé les problèmes auxquels doivent faire face quotidiennement les communautés vivant sur des sites du patrimoine mondial ou à proximité de ceux-ci. Les résultats de la conférence seront présentés lors de la conférence internationale qui se tiendra en Afrique du Sud en septembre 2012.

#### **B. Conférence internationale sur le patrimoine mondial et le développement durable**

22. Dans le cadre des activités destinées à marquer le 40e anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial*, le Gouvernement de l'Afrique du Sud accueillera, du 26 au 29 septembre 2012, une conférence internationale sur le patrimoine mondial et le développement durable organisée conjointement avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain et le Centre du patrimoine mondial. Des participants venus d'Afrique et issus de la communauté internationale, représentant les États parties africains, les gestionnaires des sites du patrimoine, les experts du patrimoine mondial et de l'extraction des ressources et les autorités locales et nationales, sont attendus à cette réunion. Les résultats de l'analyse de situation et de la réunion d'experts seront présentés. Un document d'orientation relatif au patrimoine mondial devrait également être adopté.

#### **C. Publication spéciale sur le patrimoine mondial en Afrique**

23. Le Centre du patrimoine mondial prépare actuellement, avec le soutien généreux du Gouvernement de la Suisse, une publication bilingue (en anglais et français) sur le patrimoine mondial dans la région Afrique. Cette publication donnera un aperçu

d'ensemble de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* dans chaque État partie, ainsi que des détails sur les biens situés sur chaque territoire. Elle présentera une information actualisée sur les travaux de recherche relatifs aux sites, ainsi que, s'il y a lieu, une bibliographie des travaux existants sur les biens du patrimoine mondial. Cette publication sera lancée lors de la réunion sur le patrimoine mondial et le développement durable qui se tiendra en septembre 2012 en Afrique du Sud.

#### IV. PROJET DE DÉCISION

##### **Projet de décision: 36 COM 10D**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. Ayant examiné les documents WHC-12/36.COM/10D et WHC-12/36.COM/INF.10D,
2. Rappelant la décision **35 COM 10A**, adoptée à sa 35e session (UNESCO, 2011),
3. Se félicite des progrès réalisés dans le suivi du second cycle de rapports périodiques dans la région Afrique ;
4. Prend note des résultats de la réunion consacrée aux activités de développement et à l'extraction des ressources sur les sites du patrimoine mondial en Afrique et à proximité de ceux-ci ;
5. Remercie l'État partie de l'Afrique du Sud de son offre d'accueillir la conférence spéciale du 40e anniversaire consacrée au patrimoine mondial et au développement durable ;
6. Accueille avec satisfaction l'initiative de publication relative au patrimoine mondial dans la région Afrique et remercie l'État partie de la Suisse pour son soutien financier et encourage sa mise en œuvre efficace ;
7. Approuve le Plan d'action régional 2012-2017 et son Programme régional de renforcement des capacités, élaboré par les États parties, et remercie également la Directrice générale de l'UNESCO de son soutien pour la phase préparatoire ;
8. Remercie en outre les États parties de l'Afrique du Sud, de la Belgique (en particulier le Gouvernement des Flandres), du Danemark, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suisse, ainsi que l'UICN, le Fonds pour le patrimoine mondial africain et la Fondation nordique du patrimoine mondial, pour leur soutien déterminé à la mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, en particulier aux programmes de suivi du second cycle de rapports périodiques pour la région Afrique ;
9. Appelle les États parties à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017 et les encourage également à intensifier leurs contributions au Fonds pour le patrimoine mondial africain tout en collaborant plus étroitement avec le Fonds pour améliorer la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial dans la région ;
10. Demande au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les organes consultatifs et avec le soutien des États parties intéressés, de poursuivre ses efforts visant à coordonner et à mettre en œuvre le Programme régional de renforcement des capacités, conformément au Plan d'action 2012-2017 ;

11. Demande également au Centre du patrimoine mondial de publier le rapport de synthèse du second cycle de rapports périodiques, en vue d'une diffusion plus large, et de le tenir informé des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action à sa 37e session, en 2013.